

Nations Unies / Conférence de suivi sur le commerce illégal des armes légères et de petit calibre à New York

# Les armes sont petites, la destruction massive

NEW YORK  
DE NOTRE ENVOYÉE PERMANENTE

Encore un peu ébahi d'être là, à côté du secrétaire général Kofi Annan, Julius Arile incarne l'enjeu et l'espoir de la conférence qui s'est ouverte lundi à New York sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

En tenue sportive complétée d'atours traditionnels, le jeune Kenyan a été invité parce qu'il a été le millionième à signer la pétition pour un contrôle des armes lancée par Amnesty International, Oxfam et Iansa (International Action Network on Small Arms). Une sorte de loterie pour laquelle l'ancien voleur de bétail a payé cher son ticket : son frère, ses amis ont été tués par la banalisation de ces armes toujours plus rapides et puissantes et surtout, dit-il, si faciles à obtenir.

Julius Arile en possédait une, lui aussi : une mitraillette AK-47. En 2004, il a décidé de participer au programme qui lui proposait de la troquer contre un équipement sportif. Et puis il a signé

la pétition, qui a circulé dans 160 pays, qu'il a remise lundi matin à Kofi Annan. Elle réclame le contrôle et la transparence des transferts d'armes.

« Les ONG ont joué un rôle essentiel pour encourager les gouvernements à tenir les engagements pris en 2001 », dit le secrétaire général, qui ajoute que leur action reste indispensable.

Cinq ans après l'adoption de ce programme d'action, il estime qu'un quart des 4 milliards de dollars annuels du commerce des armes reste illicite. Il insiste : c'est ce commerce-là qui est visé, pas la possession d'armes par des citoyens en conformité avec leurs lois nationales.

« Les armes sont petites mais la destruction qu'elles causent est massive », dit Kofi Annan. D'après l'étude indépendante « Small Arms Survey », référence pour l'ONU, les armes légères sont responsables de 60 à 90 % des morts dans les conflits, soit entre 80.000 et 108.000 morts par an. Parmi les progrès réali-

sés, Kofi Annan cite la mise à jour des législations nationales par la majorité des 140 pays qui ont fait rapport après 2001, mais aussi les collectes d'armes.

La résolution sur les munitions et la décision de l'ONU sur le mar-

quage et le traçage des armes ont aussi été saluées comme des avancées par le ministre autrichien qui a ouvert le débat au nom de l'Union européenne, et par le Belge Karel De Gucht.

Ce dernier s'exprimait aussi au

nom de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, dont il compte mettre l'expertise et les expériences de terrain (en Ukraine, par exemple) au service de l'ONU. Il reste 15 jours pour définir les zones où les pro-

grès « substantiels » pourront être accomplis. Karel De Gucht épingle la certification des destinataires finaux et le courtage, sujet sur lequel il paraît acquis qu'un groupe d'experts planche bientôt. ■ NATHALIE MATTHEIEM

## « Le consensus possible sur les munitions »

ENTRETIEN

Bernard Adam est directeur du GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).

Quel est l'intérêt de cette conférence ?

Il s'agit de revoir le programme d'action adopté en 2001. À la base de ces travaux, il y a eu la préoccupation d'États impliqués dans des opérations de maintien de la paix, mais aussi celle des défenseurs des droits humains et de tous les acteurs du développement, qui se sont rendu compte que les armes légères ont tendan-

ce à détruire leurs efforts.

Qu'est-ce qui a bien évolué depuis 2001 ?

On a avancé en ce qui concerne la traçabilité des armes, et deux accords régionaux importants ont été conclus en Afrique : le protocole de Nairobi, qui concerne 11 pays d'Afrique centrale, et une autre convention qui implique 15 pays d'Afrique de l'Ouest. Ces deux instruments sont juridiquement contraignants. Au total, depuis 2001, une cinquantaine de pays ont modifié leur législation en matière d'armes légères.

Et qu'est-ce qui coince ?

On s'est rendu compte qu'il faut

mieux contrôler le commerce légal, qui n'avait pas été évoqué en 2001. Or c'est le commerce légal qui nourrit finalement les trafics. Mais certains États veulent rester totalement souverains : les États-Unis, la Chine et l'Iran. Ils refusent toute discussion. Il faudrait aussi légiférer sur la détention d'armes par des civils : sur ce thème-là, les États-Unis sont les seuls à coincer. Certains pays, surtout africains, voudraient qu'il soit désormais interdit de vendre des armes à des groupes armés non étatiques. Cela risque d'être compliqué.

Sur quels dossiers des avancées

sont-elles possibles ?

Sur la question des munitions, non abordée jusqu'ici, on devrait pouvoir trouver un consensus, tout comme sur la question de la réglementation du travail des courtiers en armement. Il faut mieux les surveiller pour décourager le trafic. Enfin, on devrait progresser sur la gestion des stocks et la destruction des surplus. Il y a un problème de moyens financiers mais des mécanismes sont à l'étude pour permettre aux coopérations au développement d'intervenir. ■

Propos recueillis par  
VÉRONIQUE KIESEL